



HAL
open science

Transmettre/s'appropriier les langues dans des situations de migration : cas des familles seychelloises et congolaises en France

Françoise Didon, Croyance Pistis Mfwa

► To cite this version:

Françoise Didon, Croyance Pistis Mfwa. Transmettre/s'appropriier les langues dans des situations de migration : cas des familles seychelloises et congolaises en France. Transmettre les langues pourquoi et comment ? Questions politiques, familiales et migratoires, 2022. hal-03634078

HAL Id: hal-03634078

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03634078>

Submitted on 7 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Transmettre/s'appropriier les langues dans des situations de migration : cas des familles seychelloises et congolaises en France

Françoise DIDON
Université de Tours – EA 4428 Dynadiv

Croyance PISTIS MFWA
Université de Tours – EA 4428 Dynadiv

Résumé

Cet article vise à « reconstituer » les processus d'appropriation des langues (Castellotti, 2017) dans quelques familles d'origine seychelloise et congolaise installées en France, et comprendre pourquoi et comment les processus sociaux et langagiers et la transmission/appropriation des langues évoluent. Le « pourquoi », ici « *pour quoi* », s'intéresse aux « raisons ou motifs » de ces processus et à l'histoire et aux projets familiaux. Le « comment » observe la manière dont ils se manifestent (Castellotti, 2017). Est ainsi envisagée une démarche historicisée, développée notamment dans des approches herméneutiques (Ricoeur, 1969 ; Gadamer, 1976), adoptant également une perspective comparatiste (Jucquois, 1989/1999).

Cet article s'appuie sur deux recherches doctorales étudiant l'insertion sociale et sociolinguistique de ces populations, en considérant certains phénomènes sociaux et langagiers : quelles langues sont transmises (ou non) dans ces familles ? *Pour quoi* et comment ? La situation de migration est-elle révélatrice des phénomènes présents au pays d'origine ? Ces phénomènes sont-ils amoindris ou amplifiés en contexte de migration ?

La « reconstitution » de ces processus d'appropriation des langues se fonde sur des « récits de vie » (Thomas et Znaniecki, 1998 [1919]), suscités via des « entretiens compréhensifs » (Kaufmann, 1996).

Mots Clés : Transmission/appropriation, politiques linguistiques familiales, migration, historicité, Congo(s)/les Seychelles

Introduction

Plusieurs travaux de recherche, en Amérique du Nord et en Europe, abordent la question des pratiques langagières (transmission intergénérationnelle) en contexte migratoire ou minoritaire ; les plus significatifs restent Kloss (1966), Veltman (1983), Fishman (1991) en Amérique du Nord et Leconte (1993), Deprez (1994/1996), Lüdi et Py (1995/2003) et Moore (2001) dans le contexte francophone. Ces différents travaux offrent un beau cadre d'étude des transmissions familiales des langues dont les enjeux traduisent souvent les rapports, « les représentations, les idéologies, et les imaginaires » (Tending, 2014) que les individus se construisent avec ces idiomes. C'est dans cette optique que nous proposons de reconstituer les « processus de transmission/appropriation » (Castellotti, 2017) des langues (familiales et le français) dans quelques familles d'origine seychelloise et congolaise installées en France, ceci pouvant nous permettre de comprendre les différents motifs de ces politiques linguistiques familiales (Deprez, 1996) et les formes qu'elles revêtent (comment sont-elles transmises/appropriées, etc.). Ceci, plus largement, pourrait apporter de la lumière sur les rapports que les Seychellois et les Congolais entretiennent avec leurs langues familiales et le français, dans une situation de migration en France ou dans leurs pays respectifs.

Dans un premier temps, nous allons présenter une lecture de la démarche adoptée pour étudier les phénomènes mis en évidence dans cette recherche, ensuite nous tenterons de comprendre pourquoi ces familles s'inscrivent ou non dans ces processus de transmission/appropriation et quelles formes elles

revêtent, avant de nous interroger sur ce que ces phénomènes révèlent des situations dans ces deux pays.

I. Construire une réflexion à partir des récits de vie/d'expériences

Dans notre tentative de compréhension de différents phénomènes étudiés dans le cadre de cette recherche, nous avons mobilisé plusieurs ressources¹ dont les plus significatives restent les récits de vie/d'expériences – RDV/E – (Thomas et Znaniecki [1998] 1919 ; Tending, 2014) abordant les parcours et les histoires de nos informateurs, que nous avons croisés avec nos expériences personnelles des sociétés congolaise et seychelloise. Il convient également d'évoquer, parmi les ressources mobilisées, la place non négligeable de quelques observations effectuées au sein des familles et des groupes de Congolais et de Seychellois en France, voire d'autres observables issus des enquêtes antérieures², qui nous servent ainsi de « fusées éclairantes » (Bertaux, [1997] 2013 : 7) au cours de ce processus de compréhension.

Il nous semble, en outre, pertinent de préciser les liens sociaux que nous avons avec les sociétés étudiées, nous amenant ainsi à revendiquer, dans cette recherche, une posture de chercheurs « impliqués » (Straka, 1977 ; Feussi, 2006) avec toutes les problématiques éthiques³ et politiques⁴ qu'un tel positionnement pourrait soulever dans une recherche en sciences humaines et sociales. La lecture que nous proposons dans ce chapitre est ainsi tributaire de notre expérience phénoménale⁵ (de ces communautés/populations) et de notre « historicité »⁶ (Robillard, 2013 : 51) dans une perspective que Jean Grondin traduit en ce sens : celui qui comprend est toujours « impliqué dans ce qu'il comprend » (Grondin 2004 : 15).

Revenons alors à cette méthode d'enquête qui s'avère être la démarche archétypique des perspectives phénoménologique-herméneutiques (désormais PH), une orientation privilégiée dans nos recherches. Comment traduire cette démarche de RDV/E et quelle conception est envisagée dans cette recherche ?

En sciences humaines, l'approche de RDV trouve son origine dans une tradition socio-anthropologique américaine. Cette approche a connu un certain essor grâce à Thomas et Znaniecki, de l'École de Chicago, après qu'ils ont réalisé le premier RDV (d'un jeune immigrant, Waldeck) de l'histoire de la sociologie dans une immense œuvre en cinq volumes intitulée *The Polish Peasant in Europe and America* (1918 - 1920). Dans cet ouvrage, Thomas et Znaniecki considèrent la personnalité humaine comme « une base de l'explication causale des événements sociaux » qui nous permet de comprendre l'évolution de l'individu (2005 : 45), plaçant ainsi cette personnalité humaine au centre de leur recherche. En France, l'un des auteurs ayant beaucoup travaillé sur ce matériau est Philippe Lejeune⁷, spécialiste de l'autobiographie.

Cette démarche de RDV est ainsi pertinente car, en tant que chercheurs, il nous est indispensable de prendre en compte le fait que l'informateur engagé dans cet exercice nous parle de ses sentiments, ses affectivités, ses sensibilités, ses imaginaires et de ses rapports aux langues, mais également de son « processus d'identification » (Castellotti, 2017). Ceci est également révélateur de notre conception de la notion de langue, appréhendée ici non pas comme un simple « outil linguistique » mais comme une « expérience de vie » (Robillard, 2008 : 78). La conception de RDV/E privilégiée dans nos recherches est d'ailleurs fortement teintée d'une perspective PH (Ricoeur 1969/Gadamer 1976). Ceci suppose une approche de RDV/E dont le processus de compréhension de l'altérité « transforme »⁸ les acteurs (le

¹ Observations des situations familiales, entretiens, observables issus d'enquêtes antérieures, etc.

² Didon (2018), Pistis (2019/2020).

³ L'éthique serait ici le « souci de la vie avec les autres pris individuellement » (Robillard, 2020, JDE récits de vie, Tours, le 10 mars 2020).

⁴ Le politique serait en revanche le « souci de la vie en tant que membre d'une entité régulée » (ibid).

⁵ Au sens phénoménologique du terme.

⁶ Pour Didier de Robillard, s'historiciser serait le fait de « revendiquer sa construction dans le temps », et cette historicité s'inscrit dans deux directions : une construction dans le passé (l'histoire) et dans le futur, dans la projection (Robillard, 2012 : 72).

⁷ Son approche de l'autobiographie ne s'inscrit pas dans une perspective PH. Cette approche de Philippe Lejeune est d'ailleurs très critiquée par Gusdorf, cf. Camarero (2008).

⁸ Lorsqu'on participe à un RDV/E, on est interpellé par ce dernier, par l'altérité qu'on croit comprendre de

chercheur et l'informateur) impliqués dans cette démarche. Il s'agit là d'une conception qui s'éloigne de celle de Lejeune et Bertaux ; une approche mettant en œuvre une lecture non pas technique (décoder des signes et autres) mais nécessairement une lecture par résonance (Feussi et Robillard, 2019 : 7). C'est donc au travers d'une telle démarche que nous avons appréhendé les différents phénomènes de transmission/appropriation traduits dans cette étude.

Les récits que font nos informateurs de leur histoire et leur expérience donnent à voir des éléments divers et variés que nous traduisons par résonance à notre histoire (sociolinguistique, personnelle, etc.) et notre expérience. De ce fait, la perspective comparatiste, développée dans les travaux de Guy Jucquois, nous paraît pertinente puisqu'elle nous permet d'envisager les choses dans un « croisement de significations »⁹ (Tending, 2014 : 225).

L'orientation scientifique revendiquée ci-avant nous amène ainsi à appréhender autrement les différents questionnements faisant l'objet de cette recherche sur les transmissions/appropriations familiales. Aussi l'adverbe « pourquoi » est-il envisagé en « *pour quoi* » : cette reformulation permet non seulement de s'intéresser aux motifs de ces transmissions/appropriations, mais également à l'histoire et au projet de ces familles/individus/informateurs. Le « comment » est également entendu, sans négliger un sens classique renvoyant notamment à des considérations méthodologiques, par la manière dont ces processus de transmission/appropriation se manifestent (se poursuivent et se réalisent), dans une perspective traduite par Castellotti (2017).

II. Quels motifs de transmission/appropriation familiale : pourquoi (*pour quoi*) ?

Au cours de cette recherche, nous nous sommes interrogés sur les différentes langues que les familles congolaises et seychelloises transmettent ou non à leurs enfants dans une situation de migration et d'intégration en France : pourquoi (*pour quoi*) les transmettent-elles ?

Les différents observables analysés, qu'il s'agisse des RDV/E des informateurs, des observables issus de nos différentes observations au sein de ces groupes voire d'autres observables « non sollicités » (Feussi, 2006), mettent en évidence différents motifs de transmission/appropriation familiale. Comment traduire cela ?

Les informateurs avancent des motifs qui pourraient être traduits par une vision utilitaire de la langue et un regard pragmatique (Calvet, 2010 : 43) : la langue est transmise/appropriée pour être utilisée dans la communication, pour servir au sein de la communauté d'origine mais également pour les potentialités qu'elle pourrait apporter au niveau professionnel. Dans les différents cas de transmission familiale observés, certains informateurs mettent en avant les origines pour légitimer une telle transmission/appropriation : spatialisation des langues (« C'est la langue de mon pays d'origine, la langue de là-bas »), on y reviendra *infra*.

D'autres cas révèlent une transmission en lien avec un projet familial bien déterminé, la famille se projetant ainsi en perspective d'un projet porteur de sens pour elle (voyage au pays d'origine, investissement, etc.). Nous avons également observé des cas où cette transmission/appropriation des langues familiales mettait en évidence un désir d'intégration (ou d'identification) aux groupes de ressortissants du pays d'origine, les langues familiales étant souvent considérées dans ces communautés comme la condition *sine qua non* d'intégration ou d'adhésion. Nous le verrons plus loin avec le récit de l'informatrice Justine.

En outre, certains motifs revêtent des perspectives très identitaires traduites notamment par la transmission des langues ethniques, souvent minorées aussi bien dans le pays d'origine¹⁰ qu'en France mais qui véhiculent néanmoins les traditions, les coutumes et les valeurs contribuant aux constructions identitaires de ces familles.

ce RDV/E et cela nous transforme, c'est-à-dire qu'il y a un avènement de soi. (Cf. Feussi et Robillard, 2019).

⁹ Cette perspective comparatiste est d'autant plus pertinente que cette recherche interroge deux situations différentes (les situations seychelloise et congolaise).

¹⁰ Ces langues sont minorées au profit des grands véhiculaires, surtout dans les grands centres urbains (cf. Pistis, 2019).

Par ailleurs, quelques cas de non-transmission (ou du refus de transmission) des langues familiales ont également été observés, les informateurs mettant en avant une vision utilitaire, traduite par la volonté de transmettre les langues d'utilité professionnelle et sociale en France (le français, l'anglais, l'espagnol, etc.), ainsi que des idéologies autour de l'influence négative que ces idiomes auraient dans l'apprentissage du français.

Néanmoins, la transmission du français au sein de ces familles va, au regard de nos observations et de notre expérience personnelle de ces sociétés, au-delà de ce motif, puisque les rapports que ces familles construisent avec cette langue s'inscrivent dans une histoire coloniale et postcoloniale complexe qu'on pourrait comprendre au travers d'une lecture sociolinguistique et socio-historique des deux pays d'où sont originaires ces informateurs : les Seychelles et la RDC.

III. Comprendre les rapports aux langues au travers des situations sociolinguistiques (et sociohistoriques) des sociétés d'origine ?

Les Seychelles ont été colonisées par les Français au XVIII^e siècle, puis par les Britanniques au XIX^e siècle. Le français serait alors la première langue coloniale, et l'anglais la deuxième. L'origine de la langue créole, également présente dans le territoire seychellois, reste ambiguë : selon l'hypothèse de Chaudenson (1979), le créole seychellois (désormais CS) serait une langue de « troisième génération » issue de la langue des habitants des Mascareignes arrivés aux Seychelles en 1798 au contact de celles des nouveaux esclaves.

Depuis la Constitution du 26 mars 1979, l'anglais, le CS et le français sont les langues officielles des Seychelles. Cependant, aux yeux des locuteurs, les trois langues n'ont pas des statuts égaux : certaines sont jugées plus importantes que les autres.

Le statut du CS à l'époque coloniale était celui d'une « langue vernaculaire, opprimée et aliénée par la présence linguistique et culturelle française » (Chaudenson, 1979 :111). Tout cela a donné lieu à une forme de diglossie : le français comme « langue haute » associée à des personnes riches et intelligentes et le CS comme « langue basse » associée à des personnes inéduquées et pauvres. Par conséquent, le CS a pendant longtemps été une langue non reconnue et exclue du système éducatif seychellois.

Aujourd'hui, le CS est avant tout une langue d'identification pour une grande majorité de la population. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le but de la Deuxième République et du régime socialiste était de revendiquer l'identité nationale en valorisant l'identité seychelloise, et que le CS faisait partie de ce processus. Ainsi, le CS est depuis 1982 rendu officiel et obligatoire dans les écoles, et les enfants sont alphabétisés en cette langue. Cela dit, ce rapport conflictuel avec le français a eu plusieurs conséquences sur les représentations et les rapports que les Seychellois construisent avec le CS et la langue française.

Le 31 août 1903, à l'époque de la séparation avec l'île Maurice où les Seychelles deviennent une colonie à part entière, les Britanniques ont déjà introduit un système éducatif et l'anglais a déjà commencé à gagner en popularité au sein du peuple. C'est ainsi qu'en 1944, la langue anglaise devient la langue de l'enseignement tandis que le français est enseigné comme une simple matière à l'école. Jusqu'aujourd'hui la langue anglaise, elle, est toujours considérée par une majorité des Seychellois comme étant la langue de promotion sociale, surtout dans les milieux professionnels.

Le français, quant à lui, a toujours du mal à trouver sa place, et de ce fait met la plupart des Seychellois dans une situation d'insécurité linguistique. Cependant, certains l'utilisent comme une façon de se distinguer, comme le suggère une expression souvent utilisée aux Seychelles : « *Le français vous donne des grands airs* », car parler le français est pour certains une façon de se montrer supérieur aux autres, comme cela a été le cas pendant la période coloniale. L'utilisation de remarques telles que : « *I granzar !* » (comprendre « grand jars », personne prétentieuse) signifie que la personne se vante. Par conséquent, quand quelqu'un se risque en français, et « prend les grands airs », certains Seychellois le ramènent au niveau de tout le monde par une pratique rituelle liée au rire : « *Vous êtes en train de tuer beaucoup des Français en France !* » Tout cela est révélateur des rapports que les Seychellois entretiennent avec le français et nous permet de révéler les considérations avec lesquelles sa transmission/appropriation pourrait être appréhendée au sein des familles seychelloises, aussi bien dans le leur pays d'origine qu'en France.

En RDC, la lecture sociolinguistique (et sociohistorique) des langues se présente différemment, d'autant plus que le français, contrairement aux Seychelles, s'impose dans ce territoire comme la seule langue coloniale ayant un statut officiel. Son histoire et sa situation au contact des langues en présence sont également différentes, même si certaines représentations des Congolais vis-à-vis du français ne diffèrent pas totalement de celles observées auprès des Seychellois (parler français pour se distinguer, etc.). Quelle lecture proposer de la situation sociolinguistique de la RDC ?

La RDC, ce vaste territoire du centre de l'Afrique s'étendant entre l'océan Atlantique et les Grands Lacs, est généralement présentée comme une mosaïque des langues/ethnies/cultures, des centaines de communautés/langues entrant en contact dans cette région. Le territoire d'où est issu ce pays a été colonisé par la Belgique après deux décennies de gestion calamiteuse du pays en tant que bien privé du roi Léopold II. Sur ce point, la RDC présente une fois encore une différence significative avec les Seychelles.

La première langue européenne à entrer en contact avec les populations de ce territoire fut le portugais à la fin du XV^e siècle. Mais cette langue ne parviendra jamais aux confins du pays, les explorateurs portugais se contentant d'explorer la région le long des côtes atlantiques du royaume Kongo¹¹. Au cours du XVIII^e siècle, c'est une autre langue européenne, l'anglais, qui fera son apparition dans ce territoire par le biais des missionnaires, des voyageurs et autres aventuriers à l'occasion de leurs différentes expéditions dans le bassin du fleuve Congo et ses intérieurs.

La langue française, qui ne commence à toucher les populations locales qu'au milieu du XIX^e siècle, va s'imposer *de facto* comme langue officielle dans le territoire vers les années 1880, lorsque le roi Léopold II prend la gestion du Congo. S'ensuit une histoire complexe entre la langue française et les autochtones au fil de la période coloniale jusqu'aux lendemains des indépendances, durant lesquels les nouveaux décideurs vont choisir de maintenir le français comme langue officielle et d'enseignement du nouvel État indépendant face à la multiplicité des langues locales et les différents conflits qui en résultent. Il s'agit d'une autre différence significative avec la société seychelloise, qui s'inscrit quant à elle dans une politique linguistique à trois têtes, avec des statuts officiels accordés à l'anglais, au français et au CS.

À côté du français, quatre langues locales (lingala, kikongo, kiswahili, tshiluba) de grande diffusion, s'imposant au fil du temps comme les principaux véhiculaires de la région, ont été depuis la Constitution de 2006 élevées au rang de langues nationales. Parmi elles, le lingala semble avoir une longueur d'avance, surtout dans la diaspora congolaise où il s'impose comme la seule langue d'identification au groupe des Congolais (Pistis, 2019). Outre le français et ces quatre langues nationales, on retrouve également plusieurs centaines de langues ethniques qui correspondent aux différentes communautés ethniques du pays. Toutefois, toutes ces langues congolaises sont minorisées par le français, qui apparaît comme la langue de promotion sociale. C'est justement la lecture que présente le linguiste congolais André Nyembwe Ntita, qui souligne que le français occupe « le haut de la pyramide. Il assume les fonctions sociales les plus prestigieuses et les plus valorisantes [...] » (Nyembwe Ntita, 1992 : 293).

La maîtrise de la langue française en RDC est également assimilée, comme dans la plupart des pays d'Afrique francophone, à l'intelligence, à la compétence, voire à « l'indice d'aptitude à l'exercice des fonctions de pouvoir et de responsabilité » (Moreau, 1997 : 225), ce qui générerait souvent de l'insécurité linguistique (Pistis, 2020). C'est donc au prisme d'une telle situation sociolinguistique qu'il faudrait comprendre les différents rapports que les Congolais entretiennent avec les langues ; des rapports institués du temps de la colonisation et renforcés par les échecs successifs dans la mise en place de politiques linguistiques nationales pertinentes.

Les lectures sociolinguistiques et sociohistoriques des sociétés congolaises et seychelloises nous offrent donc un beau cadre pour comprendre les différents rapports aux langues contribuant nécessairement à l'émergence des « représentations, des idéologies et imaginaires » (Tending, 2014) que construisent nos informateurs sur la question de la transmission/appropriation des langues familiales et/ou du français. L'analyse de quelques récits d'informateurs dans les pages qui suivent viendra apporter de la lumière dans ce débat sociolinguistique.

11 Voir l'ouvrage *Le Royaume de Congo et les contrées environnantes* (1591), traduit en français par Willy Bal (1965).

IV. Pourquoi transmettre/s'approprier : analyse de quelques observables

IV.1. Une transmission/appropriation en perspective d'un projet familial

La lecture sociolinguistique de ces deux pays se reflète dans les extraits des récits de nos informateurs. Dans certaines familles congolaises et seychelloises vivant en France, ces transmissions des langues (et des pratiques) familiales mettent en avant des motifs visant un projet familial. Dans le cas de la famille de l'informatrice Sandra par exemple, une de ses filles voudrait ouvrir sa propre entreprise aux Seychelles. Il est donc important pour elle de pouvoir communiquer en CS avec ses futurs clients seychellois, mais surtout d'établir des liens de confiance avec eux et de s'intégrer à travers une langue d'identification pour les Seychellois.

Chez les familles congolaises, nous retrouvons le même motif de transmission. L'informatrice Justine (qui est née et a grandi en France) a un projet de voyage au Congo et souhaite apprendre le lingala pour le parler une fois au pays. Une telle appropriation viserait à la fois une intégration (ou une identification) dans le groupe et s'inscrit également dans un projet bien déterminé, comme indiqué dans cet extrait :

« Je ne veux pas non plus qu'on me regarde d'une certaine façon parce que je parle que français vous voyez ? je veux en fait apprendre le lingala comme ça je serai à l'aise là-bas [...] »

IV.2. Une transmission/appropriation renvoyant aux origines, « spatialisation des langues »

Certains cas de transmission/appropriation familiale mettent en évidence une focalisation sur les « origines ». C'est ce dont rend compte, par exemple, le récit de l'informateur David.

« Mes parents m'avaient bien expliqué pourquoi ils m'apprenaient le kituba [...], qu'ils viennent d'Afrique, du Congo [...] En gros c'est la langue de mon pays d'origine même si je suis né en France je suis de là-bas aussi. »

Un tel motif reposant essentiellement sur le pays d'origine, que nous retrouvons également dans plusieurs récits, pourrait avoir plusieurs conséquences. Il pourrait renforcer le désir de s'inscrire dans une double appartenance (ici et là-bas) ou au contraire pourrait aboutir à un tiraillement entre les langues d'ici (de France, d'Europe, etc.) et les langues de « là-bas » (langues familiales, etc.). Ce qui aurait tendance à renforcer une vision « utilitaire » des langues, amenant ainsi les différents acteurs impliqués dans ce processus de transmission/appropriation (parents, enfants, groupe des pairs, etc.) à s'interroger sur la pertinence de ces langues familiales qui, dans une situation de migration, ne peuvent que moyennement servir au-delà du cercle familial ou communautaire (Pistis, 2019 : 184).

Cette focalisation sur les « origines » au moment d'appréhender les transmissions familiales pourrait être, dans certains cas, déstabilisante pour les enfants, d'autant plus que le terme « origine » fait souvent référence au « passé voire à l'ailleurs ». En ce sens, on se demande comment ces enfants pourraient « construire des projets et s'imaginer un avenir » en restant d'une certaine façon attachés aux « origines » qui seraient, par définition, « ailleurs et dans le passé » (Castellotti, 2010 : 7).

Par ailleurs, un autre motif mis en avant par nos informateurs prend le sens d'une transmission/appropriation des langues familiales pour s'intégrer ou s'identifier aux groupes des compatriotes.

IV.3. Transmettre/s'approprier les langues pour s'intégrer au groupe, pour s'identifier

Plusieurs observables analysés reviennent sur des cas de transmission des langues familiales motivée par un désir d'intégration dans la (les) communauté(s) d'origine, où la maîtrise de ces idiomes apparaît souvent, on l'a vu plus haut, comme la condition *sine qua non* d'acceptation. C'est ce que met en évidence le récit de l'informateur Bruno :

« Parler que français c'est souvent mal vu et on voit tout de suite que vous êtes né ici [en France] / Humm d'autres personnes doutent même que vous êtes congolais / che pas on m'a vraiment transmis cette langue pour que je puisse m'intégrer dans les milieux des Congolais. »

Nous avons observé le même phénomène dans les familles seychelloises, où la crainte d'une exclusion « communautaire » pèse beaucoup dans la politique de transmission de la langue créole. Les Seychellois résidant en France sont souvent, notamment au cours des vacances aux Seychelles, critiqués à cause de leur créole teinté de langue française. Ils font parfois l'objet de remarques, comme le montre l'extrait ci-dessous.

« T'es différent ! Dans ta façon de parler... Tu ne sais pas parler le créole toi ! Ne parle plus ! (rires)... Ce n'est pas créole ! Non ! Ce n'est pas "comme ça" qu'on dit ! (rires) »

Il est question dans cet extrait, pour revenir sur le contexte dans lequel il intervient, d'un échange entre un Seychellois de France et son compatriote insulaire. Le premier mobilise, au cours de leur conversation, un CS teinté de français et se voit reprocher ce fait par son interlocuteur, qui n'hésite pas à le corriger, jugeant cette « façon de parler » illégitime au regard du contexte social et de la situation de communication (ils sont aux Seychelles, le CS est leur langue première et ils sont proches). Une telle situation pourrait s'entendre par une insécurité linguistique identitaire (Robillard, 1994) causée par des facteurs non linguistiques car parler le français (voire mobiliser un CS teinté de français) serait pour certains Seychellois caractéristique de quelqu'un qui « prend des grands airs », attitude dont pourrait résulter une exclusion communautaire.

Par ailleurs, nous observons également des cas où les familles s'opposent à cette transmission/appropriation des langues familiales, privilégiant celle des langues « supercentrales » (Calvet, 2010). Comment comprendre un tel positionnement ?

IV.4. Transmettre/s'approprier les langues « supercentrales » : une vision « utilitaire » et un regard « pragmatique » ?

Plusieurs observables croisés dans cette recherche font état de situations dans lesquelles les transmissions/appropriations des langues familiales sont délaissées au profit des langues « supercentrales »¹² (Calvet, 2010). Une telle politique linguistique familiale viserait l'inscription de toute la famille dans un groupe socialement valorisant et valorisé. Il s'agit là d'un projet porté par différents enjeux : sociaux (accéder à une langue valorisée et valorisante), économiques (langue internationale, perspective d'un voyage, etc.) voire identitaires¹³ (Pistis, 2019 : 117). Ces familles auraient donc une vision « utilitaire » (et utilitariste) et une conception « pragmatique » des langues, qui trouvent souvent leur origine dans les histoires de ces familles. C'est ce que met en évidence le récit de l'informateur Mopaya :

« À la maison les parents nous parlaient qu'en anglais / les langues d'origine ne se parlaient pas non / Ils voulaient qu'on apprenne des langues qui allaient nous servir / des langues importantes quoi [...] »

Hormis le fait que l'anglais soit une langue internationale, « supercentrale » et donc très importante au regard des possibilités sociales qu'elle peut apporter, le choix de cette transmission familiale serait également à comprendre à travers l'histoire de la famille de cet informateur. Les parents de Mopaya auraient, au regard de son récit, connu un parcours migratoire difficile en passant par plusieurs pays avant de s'installer en France. Ils ne parlaient pas anglais et ne maîtrisaient que moyennement le français, ce qui s'est avéré problématique pour l'intégration dans les différents pays¹⁴ où ils sont passés. Cette situation, que l'on retrouve dans les récits de deux autres informateurs, nous amène à nous demander si la pénibilité d'un parcours de régularisation d'une situation, associée à celle d'un voyage (voire un parcours migratoire semé d'embûches), ne pourrait pas renforcer une certaine vision utilitaire des langues chez les individus qui s'y confrontent (ibid : 191).

D'autres informateurs opposés aux transmissions familiales des langues d'origine adoptent ce même regard « pragmatique » en affirmant que ces langues ne servent à rien au-delà de la famille et de la communauté, privilégiant ainsi les idiomes qu'ils estiment « importants » pour les enfants à l'école et dans la société en général. Plus loin, d'autres informateurs s'opposent également à ces transmissions des langues familiales qu'ils estiment « nuisibles » à l'apprentissage du français.

¹² Anglais, espagnol, portugais, etc.

¹³ Appartenance au groupe des locuteurs de ces langues, etc.

¹⁴ Maroc, Espagne, Suisse et France.

IV.4. Des langues familiales pouvant nuire à l'apprentissage du français

La plupart des parents interrogés ont grandi dans ces deux pays où les langues familiales seraient, entre autres, considérées comme des « langues basses » par rapport à la langue française. De ce fait, ces individus se sont construits des représentations sociales de ces idiomes qui perdurent encore. C'est ce que met en évidence l'extrait ci-dessous :

« ... d'ailleurs mon mari n'aimait pas trop, il me disait : "Si tu parles le créole avec lui, il ne va jamais comprendre le français ! il faut soit que tu parles français avec lui pour qu'il comprenne mieux, pour que tous les deux vous avanciez ensemble, ou soit tu parles l'anglais avec lui pour qu'il ne perd pas son anglais." »

Les histoires et les expériences des informateurs impactent leurs représentations sociales des langues ; ils migrent avec leurs histoires et leurs façons d'agir et de penser avec ces langues (Sayad 1999 : 18). Certains vont jusqu'à appliquer eux-mêmes les « politiques linguistiques familiales » que leurs parents leur ont imposées.

L'informatrice Marie, à qui on a interdit l'usage du CS à l'école, a épousé un Français d'origine guadeloupéenne qui aurait vécu la même expérience au sein de sa famille. Cette informatrice affirmait d'ailleurs ce qui suit :

« Lui il ne voulait pas parler le créole guadeloupéen / du tout du tout à la maison ! / C'était interdit ! / J'apprenais les enfants à parler en anglais à la maison et interdit et même moi il ne voulait pas que je parle le créole à la maison ! »

Nous retrouvons les mêmes cas dans les situations congolaises, où certains parents imitent le modèle de l'école congolaise qui exclut toutes les langues locales. Ainsi, pour favoriser l'appropriation du français et éviter de « troubler » les enfants avec les langues familiales, quelques parents décident d'imposer le français comme seule langue d'expression à la maison.

L'informateur Mayindombe disait, à ce propos : « Quand papa était là tout le monde devait parler français, pas de lingala »

Nous voyons, tout compte fait, que ces transmissions/appropriations familiales des langues interviennent sous plusieurs motifs en rapport surtout avec l'histoire – voire le projet – de chaque famille ou individu. Nous avons par ailleurs constaté que les formes et les façons de transmettre/s'approprier les idiomes diffèrent d'une famille à une autre (ou d'un individu à un autre), en fonction de son histoire et son expérience mais également en fonction de sa conception de la transmission (familiale) des langues.

V. Comment se réalise cette transmission/appropriation familiale ?

Les différents observables analysés donnent à voir des transmissions/appropriations familiales revêtant diverses formes. Dans la majorité des cas observés, aussi bien des familles seychelloises que congolaises, la transmission des langues familiales est instituée par le père de famille qui, ensuite, charge la mère de la mener à bien. Ceci révélerait par ailleurs le caractère profondément machiste de ces deux sociétés. Ces transmissions des langues familiales sont généralement informelles et reposent essentiellement sur l'oral. L'écrit ne semble pas avoir une place de choix dans ce processus. C'est peut-être en ce sens que l'informatrice Justine soutient le fait que « le lingala s'écrit comme on l'entend. ».

L'informateur Alex va également dans ce sens en avançant : « Écrire le créole c'est très simple en fait / c'est très facile/une langue phonétique [...] »

Cette conception de la transmission/appropriation des langues familiales serait à comprendre au travers d'une tradition reposant essentiellement sur l'oral, profondément ancrée dans l'imaginaire collectif de ces deux sociétés.

Toutefois, certaines familles essaient d'envisager des transmissions/appropriations plutôt formelles, en utilisant des livres, de la littérature jeunesse, des supports audiovisuels qu'ils retrouvent sur Internet. Il s'agit généralement, surtout pour les familles congolaises, de parents ayant un parcours scolaire assez

avancé. Pour certains informateurs, cette façon de faire aurait tendance à donner à ces transmissions/appropriations une forme quelque peu « scolaire » ou « classique », une stratégie pour les rendre de plus en plus attractives pour les enfants, souvent habitués à ces façons de faire à l'école.

De plus, certains « usages » de transmission/appropriation sont adoptés au sein de ces familles, dont la plupart consistent à rendre obligatoire la pratique des langues familiales à la maison, en excluant le français notamment, même si d'autres familles optent pour une alternance entre la langue familiale et le français en fonction des situations, affirmant ainsi cette double appartenance (à la société française et à la société d'origine).

Nous avons également observé des cas où certains parents, ne s'estimant pas assez légitimes pour transmettre ces langues familiales, n'hésitent pas à envoyer les enfants chez d'autres membres de la famille (oncles, tantes, cousins voire grands-parents) reconnus comme « garants » des valeurs et cultures familiales.

Par ailleurs, nous ne nous sommes pas limités à ces considérations méthodologiques, puisque nous nous sommes également intéressés à la manière dont ce processus de transmission/appropriation se déclenche. Les récits des informateurs, croisés avec des observables issus de nos enquêtes antérieures, mettent en scène des choix de transmission/appropriation des langues familiales se faisant au travers d'une rencontre, d'un voyage au pays, ou d'autres situations. À l'exemple de l'informateur Jean qui décide de transmettre le kikongo à ses enfants au retour d'un voyage en Allemagne durant lequel il aurait été impressionné par la pratique de cette langue dans la famille de son cousin :

« [...]les enfants de mes cousins d'Allemagne parlaient très bien kikongo / ça m'a fait mal au cœur quand j'ai pensé à mes enfants / C'est à partir de là que j'ai pris la décision de transmettre aussi [...] »

Ainsi, le déclenchement de ce processus de transmission est important, puisqu'il donne souvent l'orientation de la politique linguistique familiale à mener et ses différents enjeux.

Les différentes lectures proposées dans cet écrit mettent en évidence la question de la transmission/appropriation des langues familiales et du français au sein des familles seychelloises et congolaises vivant en France. Il s'agit donc de situations en contexte migratoire et il nous paraît pertinent de nous interroger sur ce que ces phénomènes nous enseignent à propos des situations présentes dans le pays d'origine.

VI. La situation de migration est-elle révélatrice de la situation de ces pays ?

La situation de migration met en avant des phénomènes présents dans les deux pays d'où sont originaires nos informateurs, mais qui ne sont pas forcément évidents à première vue, et que certains informateurs n'admettent pas eux-mêmes. Cela nous permet aussi de comprendre à quel point la transmission/appropriation des langues (les langues familiales, le français, etc.) évolue (ou pas) selon les situations dans lesquelles se trouvent ces familles. C'est en ce sens que la perspective comparatiste de Guy Jucquois nous a paru pertinente pour appréhender ce « croisement de significations » entre les cas seychellois et congolais.

De plus, les observables analysés donnent à voir que certains Seychellois revendiquent beaucoup plus le CS en le transmettant ou en le pratiquant entre eux quand ils se trouvent aux Seychelles. Même si l'anglais y est considéré par certains comme la langue de promotion sociale (aux Seychelles), le CS y garde toujours sa place, contrairement au français. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les Seychellois se trouvent dans une situation majoritaire aux Seychelles et que le besoin d'inclusion par rapport à la langue créole est plus pesant.

Néanmoins, en France, les Seychellois sont en situation minoritaire. Le français, parlé au quotidien, prend le dessus sur le CS. Le besoin d'intégration par rapport à la langue française est le plus pesant. Certains Seychellois préfèrent faire de la transmission du français à leurs enfants une priorité. Cela dit, un projet de retour au pays, une intégration nouvelle aux Seychelles conditionnent en grande partie la transmission du CS.

Si la situation observée dans la migration est révélatrice de la situation aux Seychelles, nous observons un effet loupe dans les situations congolaises analysées. Les langues ethniques de la RDC sont minorées au profit des langues véhiculaires, surtout le lingala, dans la migration et au pays. Dans

la migration, il y a un effet loupe puisque le lingala s'impose comme la langue de la diaspora et la condition *sine qua non* d'appartenance au groupe des Congolais de Kinshasa.

Conclusion

Les situations de transmissions/appropriations des langues familiales et du français analysées donnent à voir plusieurs motifs en rapport avec les histoires et les expériences des familles et individus observés. Aussi avons-nous relevé, selon les cas, des transmissions familiales des langues familiales, du français, du CS voire de l'anglais. Dans les familles congolaises observées, la tendance serait plutôt vers une transmission des langues véhiculaires du pays, surtout le lingala, « langue de la diaspora », même si certains parents s'inscrivent également dans des transmissions des langues ethniques, revêtant des perspectives très identitaires.

Cela dit, il existe bien un rapport de dominance entre les langues, car la transmission/appropriation du français semble néanmoins prendre le dessus sur celle des langues familiales. Dans les familles seychelloises, cela pourrait s'expliquer par le besoin d'intégration par rapport aux langues selon l'environnement où les informateurs se trouvent. C'est ce qui met en évidence une alternance entre la langue du pays (le CS) et le français dans les pratiques de certaines familles seychelloises. Les familles congolaises semblent, quant à elles, quasiment garder les mêmes pratiques langagières dans la migration et au pays d'origine, le français étant toujours considéré, même dans la migration en France, comme la langue de promotion sociale (Pistis, 2020).

En somme, la lecture proposée dans ce chapitre présente une analyse des situations de transmission/appropriation familiale dont les motifs énumérés ci-avant sont souvent portés par différents enjeux (intégration au groupe des pairs, intégration au pays d'accueil, identification, projet familial, etc.). Néanmoins, ces motifs, variables selon les familles et les situations, ne pourraient véritablement être compris qu'à travers les histoires individuelles de chaque informateur ; des histoires s'inscrivant souvent dans des histoires coloniale et postcoloniale plus larges.

Références bibliographiques

- BERTAUX, D., [1997] (2013) : *L'enquête et ses méthodes : Le Récit de vie*, Paris, Armand Colin, 3^e édition.
- CALVET, L.-J., (2010), « Les poids des langues et "prospective" : essai d'application au français, à l'espagnol et au portugais », dans *Synergies Brésil* n° spécial 1, pp. 41-58, Sylvains les Moulins, Gerflint.
- CASTELLOTTI, V., (2010) : « Les enseignants de « langues (et cultures) d'origine » : chronique d'une disparition opportune ? », dans CADET L., GOES J. et MANGIANTE J.-M. : *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, pp. 83-94.
- CASTELLOTTI, V., (2017) : *Pour une didactique de l'appropriation, Diversité, compréhension, relation*, Paris, Didier.
- CHAUDENSON, R., (1979) *Les créoles français*, [Texte imprimé] Paris, éditions Fernand Nathan
- DEPREZ, C., 1996, « Politique linguistique familiale : le rôle des femmes », dans JUILLARD C. et CALVET, L.-J. (éds.) : *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth-Montréal : FMA-AUPELF-UREF.
- FEUSSI, V., 2006, *Une construction du français à Douala-Cameroun*, thèse de doctorat de l'université François Rabelais de Tours, sous la direction de Didier de Robillard.
- FEUSSI, V., ROBILLARD, D., (2019) *Comment comprendre des autobiographies pour une épistémologie de la linguistique ?* Bisconti Valentina ; Mathieu Cécile. Entre vie et théorie. La biographie des linguistes dans l'histoire des sciences du langage, Lambert Lucas, À paraître, 978-2-35935-277-1.hal-02149687
- GADAMER, H., (1976), *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique* (1960), Paris, Seuil.

GRONDIN, J., 2004, « L'herméneutique de Heidegger à Gadamer », dans CAPELLE, P., HEBERT, G., et POPELARD, M.-D. (dir.), *Le souci du passage. Mélanges offerts à Jean Greisch*, Paris, Les Éditions du Cerf, pp. 41-60.

JUCQUOIS, Guy, (1989), *La méthode comparative dans les sciences de l'homme*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

KAUFMANN, J.-C., (1996) : *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.

MOREAU, M.-L., (1997), *Sociolinguistique : Concepts de base*, Liège, Mardaga.

NYEMBWE, Ntita., (1992) : « Un cas de francophonie : le Zaïre », in *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes (Université de Trèves, 1986)*, Tübingen, Niemeyer, t.1, pp. 444-456

PISTIS MFWA, C., 2020, « Comprendre l'insécurité linguistique en français chez les locuteurs des deux Congo », in Lorilleux et Feussi, *(In)sécurité linguistique en francophonies. Perspectives interdisciplinaires*. Paris, L'Harmattan

PISTIS MFWA, C., 2019, *Politiques linguistiques familiales dans des situations de migration*, Paris, Edilivre, p. 119-120

RICOEUR, P., (1969) *Le Conflit des interprétations : essais d'herméneutique*, Éditions du Seuil.

ROBILLARD, D., 2008, *Perspectives alterlinguistiques*, Paris, L'Harmattan, Collection Espaces Discursifs (2 vol.).

ROBILLARD, D., (2013), « Réflexivités, qualitativités, ou humanités ? », texte présenté lors de *Tours Qualitatifs 2013*, Université-François-Rabelais de Tours, EA 4246 PREFics-DYNADIV, 27 juin 2013.

ROBILLARD, D., (1994) : « L'insécurité linguistique en français à Maurice : quand le chat n'est pas là, les souris parlent français ? », in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », vol. 2 : 109 - 121.

SAYAD, A., 1999, *La Double Absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil.

TENDING, M.-L., 2014, *Parcours migratoires et constructions identitaires en contextes francophones. Une lecture sociolinguistique du processus d'intégration de migrants africains en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick*, thèse de doctorat de l'Université François Rabelais de Tours en cotutelle avec l'Université de Moncton (Canada), sous la direction de Didier de Robillard et Annette Boudreau.

THOMAS, W. I. & ZNANIECKI, F., (1998), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Préface de Pierre TRIPIER « Une sociologie pragmatique », Paris, Nathan.